

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°50_CC_2022_CCDS

PORTANT ADOPTION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS DE LA CCDS DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU CRTE

Séance du 15 juillet 2022

Date de convocation : 6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quinze juillet à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque Georges OTHILY de la commune d'Iracoubo, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline RÉGIS, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Sylvio BOCAGE, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Loriane DECHESNE, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Céline ZULEMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE à Loriane DECHESNE,
Véronique JACARIA à François RINGUET,
Françoise BRUNO FREDOC à Jean-Robert CHOCHO,
Éliette BEAUFORT à Lauric SOPHIE,
Nicolas CHUN HONG CHEUNG à Célia TARQUIN,
Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Rodolphe HORTH
Jean-Raymond HORTH à Sylvio BOCAGE,
Johanna HORTH à Fidélia BOCAGE,
Frédéric LLADERES à Martine PAPAIX,
Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET,

Absente excusée :

Annick ANDRÉ,

Absents non excusés :

Jean-Étienne ANTOINETTE, Francine GANE, Alex MADELEINE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Lauric SOPHIE.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce contrat, visant à accompagner la relance dans les territoires, entend regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'État. Il est donc appelé à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Dès lors, les objectifs du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sont les suivants :

- Contribuer à la réussite du Plan de relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités et leurs regroupements,

- Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque établissement engagé avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'État (y compris ses agences) et les collectivités (y leurs groupements) illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Ainsi, dans le cadre des premiers travaux du CRTE, le Président de la CCDS a souhaité la tenue de deux séminaires d'élus (21 avril 2022 et 10 mai 2022) et un séminaire technique le 28 avril 2022 en présence de partenaires institutionnels.

Ces séminaires ont été alimentés par deux documents principaux :

- L'actualisation du projet de territoire de la CCDS réalisée par le Cabinet CALIA
- Le diagnostic territorial dans le cadre de l'élaboration du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE - Cabinet FORIS)

A partir des forces et faiblesses du territoire, les élus et techniciens du territoire ont établi les enjeux et font émerger une stratégie afin de répondre aux besoins du territoire.

Ainsi, ces travaux ont abouti à la définition de quatre (4) Orientations Stratégiques (OS) qui ont été déclinés en vingt (20) objectifs opérationnels (OP) :

OS1. Faire des Savanes un territoire attractif, accessible et interconnecté

Op11 Contribuer à la couverture numérique complète du territoire des savanes

Op12 Favoriser la connectivité notamment par les fleuves et les plans d'eau

Op13 Conforter l'aménagement du territoire

Op14 Mettre en place un plan marketing territorial des savanes

Op15 Promouvoir l'immobilier d'entreprise (foncier et infrastructures)

OS2. Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée

Op21 Soutenir les activités économiques (régime d'aide, installation, reprise d'activités, création d'emplois...) et la coopération régionale

Op22 Contribuer à la structuration des filières endogènes et renforcer les labels qualités

Op23 Favoriser l'innovation et l'automatisation. Soutenir les industries et technologies de pointe

Op24 Renforcer et diversifier l'offre touristique (Culture et traditions, sites et lieux d'exception...)

Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture, (production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation

OS3. Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes

Op31 Constituer des pôles de formation et d'expertise

Op32 Mettre en place et coordonner une stratégie locale de développement de l'ESS

Op33 Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Op34 Accompagner le vieillissement de la population

Op35 Améliorer l'accès aux services, aux droits sociaux et à la santé

OS4. Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources

Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets

Op42 Renforcer et favoriser la mobilité douce et décarbonée

Op43 Améliorer l'efficacité énergétique (infrastructures, éclairage, sensibilisation aux économies d'énergie ...), contribuer à diversifier et renforcer la production d'énergies renouvelables

Op44 Mettre en place un programme de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et contribution à la prévention des impacts du changement climatique

Op45 Contribuer à la valorisation des sites remarquables et au maintien de la biodiversité

Ces orientations stratégiques (OS) et Objectifs opérationnels (OP) constitueront le cadre privilégié pour le développement économique et territorial de la CCDS pour la période 2022-2027 et serviront de base à l'élaboration du CRTE, ainsi que des documents de planification et d'orientation régionale.

Aussi, dans ce cadre je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'adoption des quatre (4) orientations stratégiques (OS) et les vingt (20) objectifs opérationnels proposés pour le territoire de la CCDS. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°48_CC_2019_CCDS du 29 août 2019 relative au projet de territoire de la Communauté de Communes Des Savanes 2019-2025 ;

Vu l'actualisation du projet de territoire en 2022 ;

CONSIDERANT la restitution des séminaires de concertation des 21 avril 2022 et 10 mai 2022 qui s'est tenue sur le territoire des Savanes ;

CONSIDERANT la tenue d'un séminaire technique le 28 avril 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte aménagement, développement économique, transition écologique du 27 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juillet 2022 ;

Vu le rapport de présentation,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A l'unanimité des membres présents

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : ADOPTE les quatre (4) orientations stratégiques et les vingt (20) objectifs opérationnels suivants relatifs au développement économique et territorial de la CCDS pour la période 2022-2027 :

OS1. Faire des Savanes un territoire attractif, accessible et interconnecté

Op11 Contribuer à la couverture numérique complète du territoire des savanes

Op12 Favoriser la connectivité notamment par les fleuves et les plans d'eau

Op13 Conforter l'aménagement du territoire

Op14 Mettre en place un plan marketing territorial des savanes

Op15 Promouvoir l'immobilier d'entreprise (foncier et infrastructures)

OS2. Soutenir et accompagner les acteurs économiques vers une production locale diversifiée à haute valeur ajoutée

Op21 Soutenir les activités économiques (régime d'aide, installation, reprise d'activités, création d'emplois...) et la coopération régionale

Op22 Contribuer à la structuration des filières endogènes et renforcer les labels qualités

Op23 Favoriser l'innovation et l'automatisation. Soutenir les industries et technologies de pointe

Op24 Renforcer et diversifier l'offre touristique (Culture et traditions, sites et lieux d'exception...)

Op25 Rechercher l'autonomie alimentaire (notamment Bois de rose, viande, maraîchage, pêche, apiculture, (production, transformation, distribution) et soutenir l'agro-transformation

OS3. Renforcer la cohésion sociale, rurale et la solidarité territoriale des savanes

Op31 Constituer des pôles de formation et d'expertise

Op32 Mettre en place et coordonner une stratégie locale de développement de l'ESS

Op33 Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Op34 Accompagner le vieillissement de la population

Op35 Améliorer l'accès aux services, aux droits sociaux et à la santé

OS4. Garantir une transition écologique, énergétique et une gestion durable des ressources

Op41 Mettre en place une gestion optimisée des déchets

Op42 Renforcer et favoriser la mobilité douce et décarbonée

Op43 Améliorer l'efficacité énergétique (infrastructures, éclairage, sensibilisation aux économies d'énergie ...), contribuer à diversifier et renforcer la production d'énergies renouvelables

Op44 Mettre en place un programme de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et contribution à la prévention des impacts du changement climatique

Op45 Contribuer à la valorisation des sites remarquables et au maintien de la biodiversité

ARTICLE 3 : DECIDE que ces orientations stratégiques et leur déclinaison en objectifs opérationnels serviront de base aux contributions en vue de l'élaboration des documents stratégiques concernant la CCDS (CRTE, SRDEII, SAR, ...).

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 30
Pour : 30
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Iracoubo, en séance publique, le 15 juillet 2022.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



François RINGUET